

Accord de financement sur Seine-Nord Europe : Une décision attendue et un signal pour les acteurs économiques

A l'issue d'une réunion de travail le vendredi 4 octobre entre les représentants des collectivités engagées, dont Xavier BERTRAND, Président de la région Hauts-de-France et de la Société du canal Seine-Nord Europe, Gérald DARMANIN, Ministre de l'Action et des Comptes publics, et Jean-Baptiste DJEBBARI, Secrétaire d'État chargé des Transports, un accord sur le financement du projet Seine-Nord Europe a été annoncé. « Cette décision très attendue va permettre d'accélérer l'appropriation de ce grand projet par les acteurs économiques » souligne Philippe MARINI, Président de l'association Seine-Nord Europe.

Les principaux termes de l'accord financier

L'accord financier conclu entre l'Etat et les collectivités territoriales prévoit ainsi que :

- Une contribution budgétaire de l'Etat d'1,1 Md€ sera versée à la société du Canal Seine-Nord Europe par l'Agence de financement des infrastructures de transport (AFITF). Un amendement au projet de loi de finances (PLF) pour 2020 sera présenté au Parlement pour la mobilisation de ressources additionnelles.
- Une contribution d'1,1 Md€ des collectivités territoriales pourra le cas échéant être financée au moyen d'un emprunt.
- S'agissant du reste à financer, l'Etat aidera à la mise en place de ressources à assiette locale pour financer la contribution d'équilibre, dont le montant sera garanti par les collectivités.

« Une annonce très attendue et une invitation à accélérer »

A l'image des acteurs de la filière fluviale et des territoires impliqués, Philippe MARINI, Président de l'association Seine-Nord Europe, se félicite de cette annonce : « Après des années de mobilisation, cette annonce est un soulagement. Il faut saluer le travail réalisé par les collectivités sur ce projet et l'implication de Xavier BERTRAND, afin d'obtenir cet accord et la confirmation par l'Etat d'un financement de sa contribution de 1,1 milliard € sur des crédits budgétaires. »

« Cette décision attendue depuis longtemps met un terme aux dernières interrogations sur l'aboutissement de ce projet, et va permettre d'en accélérer l'appropriation par les acteurs territoriaux et les opérateurs économiques » souligne Philippe MARINI, Maire de Compiègne et Président de l'association Seine-Nord Europe. « Notre association sera vigilante quant au processus de définition des outils financiers manquants, ainsi qu'au respect du calendrier annoncé » ajoute-t-il.

Afin de présenter cet accord aux parlementaires et de débattre de la ressource fiscale à mettre en œuvre dans le cadre du projet de loi de finances pour 2020, l'association Seine-Nord Europe organisera une réunion de l'intergroupe parlementaire Seine-Nord Europe / Seine-Escaut courant novembre 2019.

A propos de l'association Seine-Nord Europe

L'association Seine-Nord Europe regroupe des collectivités territoriales, des organismes socioprofessionnels, des chambres consulaires et des personnalités mobilisées en faveur du grand projet de canal Seine-Nord Europe. L'objectif de l'Association est de promouvoir et de soutenir auprès des pouvoirs publics et de l'opinion la réalisation de Seine-Nord Europe, liaison fluviale à grand gabarit reliant le bassin parisien au canal Dunkerque-Valenciennes, long d'une centaine de kilomètres depuis Janville (au Nord de Compiègne) jusqu'à Aubencheul-au-Bac, près de Cambrai, et au-delà au grand réseau fluvial du nord-ouest européen. L'association est présidée par Philippe MARINI, Maire de Compiègne.

Contact association : Carine SPANDER – 01.42.60.36.13 – contact@seine-nord-europe.asso.fr

Contact presse : Yann JOSSE – 06.13.61.00.96 – yann.josse@eco-act.com